



Charte des Organismes de Concours

Rédaction février 2017

L'ACA est le seul représentant en France de l'ECAHO.

A ce titre, toute demande de concours ECAHO organisé en France doit être validée par la commission show de l'ACA.

Le secrétariat de l'ACA transmettra ensuite l'ensemble des demandes d'affiliation au secrétariat de l'ECAHO.

Conformément au règlement de l'ECAHO, tout concours organisé sans affiliation pourra être placé en « liste noire » par l'ACA auprès de l'ECAHO. L'ACA pourra en outre demander à l'ensemble des officiels français inscrits sur les listes, nationale ou ECAHO de ne pas officier sur un concours mis en liste noire sous peine de radiation du corps des juges. Ces mesures sont destinées à protéger l'ensemble des concours existants ou à exister.

Ceci exposé, chaque organisateur de concours s'engage à :

1. Calendrier

Adresser sa demande d'affiliation au secrétariat de l'ACA avant le 30 septembre de l'année N pour l'année N+1

2. Transparence

Fournir tout renseignement complémentaire jugé nécessaire par l'ACA afin de valider la demande avant l'envoi à l'ECAHO.

3. Conflits d'intérêts (extrait du règlement ECAHO 2018)

Tous les officiels (juges, DC...) recevront à la date de clôture des inscriptions, une liste des propriétaires et/ou de leur nom de Haras associé*. De cette façon, l'officiel pourra déclarer tout conflit d'intérêt avant le concours.

* ATTENTION : UNIQUEMENT LE NOM DES PROPRIETAIRES, PAS LE NOM DES CHEVAUX



4. A compter de 2018, tous les formulaires d'inscription (en ligne téléchargeables ou sur papier) devront faire mention des clauses suivantes :
- Indépendamment du signataire du formulaire, le propriétaire ou le locataire déclaré du cheval sera prioritairement considéré comme la personne responsable du respect des règles de l'ECAHO.
 - Les officiels de l'ECAHO agissent au nom de l'ECAHO et ne sont donc pas personnellement responsables de leurs actes, omissions ou décisions prises de bonne foi dans le cadre de leurs fonctions.
 - L'ECAHO en tant qu'organisation n'est pas responsable des dommages physiques ou matériels survenant sur les terrains de concours. Seul l'organisateur du concours est responsable.
 - Rémunération des juges et des officiels (DC). Tous les officiels des shows Internationaux B et C recevront un défraiement de 100 €/jour. Pour les Internationaux A, 150 €/jour et pour les Title Shows, 200 €/jour. Pour les DC, si leur présence est nécessaire la veille du concours pour contrôler les chevaux, ce jour devra également être payé. Cette indemnité journalière est due par l'organisateur du concours en plus des remboursements de frais prévus dans le Blue Book.

5. Déontologie

Avoir une attitude « fair play » vis-à-vis des autres concours c'est-à-dire ne pas chercher à les dénigrer ou à les dévaloriser, ne pas chercher à attirer par quelque moyen que ce soit une participation supplémentaire au détriment des autres concours.

6. Publicité

Accepter de faire figurer gracieusement dans le catalogue du concours les affiches des autres concours si les organisateurs le demandent.

7. Principes Français

- La notation sur 20 avec ½ point est pratiquée dans la majorité des concours ECAHO.
- Si l'organisateur le souhaite, l'échelle de notation de 0 à 10 avec ½ points peut également être utilisée. Elle est préconisée pour les concours nationaux, et impérative sur les concours qualificatifs « ARABES » organisés par les régions.
- Aucune classe comportant un seul concurrent **ne devra** être maintenue. Dans le cas où un concurrent se retrouverait seul dans sa classe, y compris après l'impression du catalogue, **il devra** être intégré à la classe d'âge la plus proche (en respectant les catégories juniors/seniors). Si le nombre de chevaux de la classe directement supérieure le permet et afin d'éviter qu'il n'y ait qu'une seule classe dans une catégorie, la classe pourra être divisée en fonction, par ex, des dates de naissance en allant du plus jeune au plus ancien.



- Seules les classes d'au moins 10 chevaux peuvent être divisées. Cela implique que s'il y a moins de 10 yearlings inscrits, il ne devra pas y avoir de championnat spécifique pour les yearlings et qu'ils devront concourir dans le championnat « Junior ».
- Les résultats complets des concours doivent être adressés au secrétariat de l'ACA sous 8 jours. De plus, afin de contribuer à la mise en place d'une base de données reprenant les résultats des concours ECAHO en France, un fichier excel dont le modèle sera fourni par l'ACA devra être soigneusement complété par l'organisateur. Cette formalité conditionnera l'attribution éventuelle des aides de l'ACA.



ACA